



## Tunisie

5 janvier 2011

### Décès de Mohamed Bouazizi

**La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) déplore la mort de Mohamed Bouazizi, mardi 4 janvier, à 19h, à la suite de ses graves blessures après son immolation par le feu survenue il y a deux semaines. Ce mercredi 5 janvier, des manifestations ont par ailleurs eu lieu à Kebili, suite à une nouvelle immolation par le feu d'un jeune tunisien, Zakaria Ben Mahdi, 35 ans, expulsé il y a quelques mois de France. Selon nos informations, cette personne a été transportée à l'hôpital de Sfax.**

« Ces jeunes tunisiens qui se suicident par désespoir nous interpellent tous. Les gouvernants tunisiens ont répondu par le musellement et la répression à des jeunes qui ont cru à leurs promesses », a déclaré la présidente de la FIDH, Souhayr Belhassen. « Ce mouvement qui se développe aujourd'hui en Tunisie, c'est celui d'une société civile surprenante, nouvelle, diverse, jeune qui revendique haut et fort sa place. Nous devons en être solidaire et ne pas la décevoir », a-t-elle ajouté.

Mohamed Bouazizi a été enterré ce mercredi 5 janvier dans la localité de Sidi Bouzid. Il s'était immolé par le feu le vendredi 17 décembre 2010 devant le gouvernorat de cette même localité, pour protester contre la décision des forces de l'ordre de lui confisquer sa marchandise. Ce geste a été le point de départ d'un mouvement social sans précédent à travers tout le pays.

Hier, de violents affrontements ont opposé la police aux lycéens, à Thala, dans le gouvernorat de Kasserine. Le local du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), parti actuellement au pouvoir, a été incendié au cours de ces incidents.

Par ailleurs, le Conseil de l'ordre des avocats tunisiens a lancé un appel à la grève dans l'ensemble des tribunaux tunisiens demain jeudi 6 janvier. Cette décision fait notamment suite à l'arrestation, la semaine passée, des avocats, Me. Abderraouf Ayadi et Me. Chokri Belaïd, et à l'agression de plusieurs avocats le vendredi 31 décembre 2010 par la police. Enfin, le syndicat de l'enseignement secondaire a décidé de respecter 20 minutes de silence dans tous les lycées et collèges du pays en solidarité avec le mouvement de protestation social.

La FIDH condamne ces nouveaux incidents, et réitère son appel aux autorités tunisiennes de se conformer aux dispositions des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la Tunisie.

<http://www.fidh.org/Deces-de-Mohamed-Bouazizi>